Soixantième année. - N ° 194 A Vendredi 9 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2692

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Extrait de jugement

Date : 17 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
PARC COROT COMMERCES.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 130, avenue Corot, 13013 Marseille.
Complément de jugement : Par ordonnance du 17 janvier 2019, rendue par Mme la Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Marseille sous le visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en les personnes de Me Franck MICHEL et de Me Nicolas DESHAYES, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété dénommée "SDC PARC COROT COMMERCES" à Marseille (13013). Par ordonnance rendue par Mme la Première Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Marseille le 17 septembre 2026, notre mission a été prorogée pour une durée d'un an à compter du 31 octobre 2026 soit jusqu'au 31 octobre 2027. N° RG : 22/11610